

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Le Référent Santé Sécurité

La maîtrise des risques est un enjeu important pour vous : un employeur qui s'engage dans des actions de prévention investit pour la sécurité et la santé de ses salariés, mais aussi pour la performance et l'image de son entreprise.

Vous avez déjà évalué vos risques et mis en œuvre des actions de prévention. Vous souhaitez pérenniser ces actions, vous structurer et vous améliorer.

La désignation d'un salarié compétent en santé sécurité (Art L.4644-1 du Code du Travail) est un bon moyen d'y parvenir. Ce salarié sera le référent de votre entreprise en matière de santé sécurité.

**L'APST37 et la CARSAT Centre - Val de Loire
vous invitent à un webinaire Employeurs
le 13 septembre 2022 de 9h à 10h**

Cette rencontre connectée en **format webinaire interactif**, vous permettra de découvrir une **démarche concrète et des outils opérationnels** pour désigner votre référent santé sécurité et mettre en place une démarche pérenne de prévention des risques.

Ce sera pour vous l'occasion d'échanger avec des préventeurs qui pourront répondre à vos questions.

Programme :

- Démarche concrète et outils opérationnels pour désigner votre référent santé sécurité et mettre en place une démarche pérenne de prévention des risques
- Réponse à vos questions

[Inscrivez-vous !](#) C'est compris dans vos cotisations
(date limite d'inscription : **le 7 septembre**)

Dès votre inscription, vous recevrez une confirmation par courrier électronique.
Cordialement,

APST37
Service de Santé au Travail Interentreprises
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 Chambray-Lès-Tours

Votre médecin du travail se tient à votre entière disposition pour échanger avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)